

Annonces légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2024 à 0,183 € HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'ENQUÊTES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Faisant connaître l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à une demande d'une zone agricole protégée sur la commune de Seillans

Par arrêté du 11 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à la demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de Seillans. Ce projet porte sur la création d'une zone agricole protégée d'une superficie de 491,40 hectares. Les informations concernant le projet mis à l'enquête publique pourront être demandées auprès du porteur de projet, la commune de Seillans (tél. 04.94.50.45.46 ou contact@seillans.fr). Afin que chacun puisse prendre connaissance du projet, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 32 jours de l'enquête publique, du 21 novembre au 23 décembre 2024 inclus :

Mairie de Seillans 9, rue du Valat 83440 Seillans lundi au vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00	
Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Seillans. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de Seillans, située 9, rue du Valat 83440 Seillans, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire « contact » (enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'Etat dans le Var (http://www.var.gouv.fr).	
Monsieur Marc SOREL, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :	
Permanences	Mairie de Seillans
Jeudi 21 novembre 2024	9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Mardi 3 décembre 2024	9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Lundi 23 décembre 2024	9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courrier seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci. A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de Seillans, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective) et sur le site internet de l'Etat dans le Var. A l'issue de la procédure, l'autorité compétente, le préfet du Var pourra accorder ou refuser la demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de Seillans par arrêté préfectoral.

Nous recommandons à nos annonceurs de bien vouloir être assez aimables de répondre aux lettres courtoisement rédigées ou, si cela leur est matériellement impossible, de renvoyer à leurs correspondants les documents ou photos qui auraient pu leur être confiés. En répondant, ne pas omettre d'indiquer le numéro de l'annonce.

COMMUNE DE COTIGNAC

ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE RELATIVE À LA RÉVISION ALLÉGÉE N°2 ET À LA MODIFICATION N°2 DU PLU

Par arrêté en date du 7 novembre 2024, M. le Maire de Cotignac a ordonné l'enquête publique conjointe relative au projet de révision dite alléguée n°2 et au projet de modification n°2 du PLU. L'enquête publique conjointe se déroulera en mairie durant 32 jours consécutifs, du lundi 16 décembre 2024 à 9 h au jeudi 16 janvier 2025 à 12 h inclus. Les pièces des dossiers ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h). Les informations et pièces relatives à l'enquête publique conjointe seront également disponibles sur le site internet de la commune : www.mairiecotignac.fr. Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé en mairie à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mairiecotignac.fr. Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie aux jours et heures suivants :
- le lundi 16 décembre 2024 de 9 h à 12 h (début de l'enquête)
- le vendredi 27 décembre 2024 de 9 h à 12 h
- le mardi 7 janvier 2025 de 9 h à 12 h
- le jeudi 16 janvier 2025 de 9 h à 12 h (fin de l'enquête)
L'arrêté d'enquête publique est consultable en mairie de Cotignac.

Le Maire
Jean-Pierre Vêran

FORMALITÉS DIVERSES

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un ASSPV du 04/11/2024 enregistré au SDE de Draguignan le 07/11/2024 dossier 2024 00062190, références 8304 P02 2024 A 02308 la société SW, SARL au capital de 100 €, RCS de Dijon n° 793 120 800 sise 55, rue du 1er mai 1945, à Fontaines-sur-Saône (21) représentée par son gérant, M. Samuel TAILLEUR, a cédé avec jouissance immédiate son fonds de commerce de fabrication et vente sur place et à emporter de pizzas et vente de boissons chaudes et froides sous l'enseigne « O SOLE MIO » situé résidence Lutèce 256, avenue du XV^{ème} Corps à Saint-Raphaël (83) à la société ALEMAR, SAS au capital de 1.000 €, RCS de Frejus n° 933 075 392, sise résidence Lutèce 256, avenue du XV^{ème} Corps à Saint-Raphaël (83) représentée par son président, M. Alessandro PONZONI pour un prix de 143.000 €. Les créanciers pourront former opposition sur le prix de cession dans le délai de 10 jours à compter de la publication au BODACC auprès du séquestre M^{me} Magali MONTRICHARD, avocate au Barreau de Draguignan, sise 3, place Louis Blanc, bât. A, 83120 Sainte-Maxime pour la correspondance et pour la validité.

VIE DES SOCIÉTÉS

Varisac
SASU au capital de 100 €
Siège social : 45 Chemin Des Tassys, 83280 La Crau
R.C.S. Toulon 901392035

MODIFICATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 01/08/2024, il a été décidé de diminuer le capital social d'une somme de 50 € pour le porter de 100 € à 50 € par une réduction motivée par des pertes à compter du 30/11/2024. L'article L.225-248 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au R.C.S. de TOULON.

KENO

Résultats des tirages du mercredi 27 novembre 2024

Tirage du midi

1 5 7 11 18 21 22 31 33 36
41 44 45 49 61 62 63 64 66 67

x 2

JOKER+
9 742 214

Tirage du soir

2 3 8 11 20 24 30 36 38 39
40 45 48 50 54 56 59 61 67 70

x 2

JOKER+
6 576 903

Résultats et informations : Application FDJ

LOTO

Résultats du tirage du mercredi 27 novembre 2024

Tirage LOTO

7 15 20 31 35

CHANCE 6

5 BONS NUMÉROS + CHANCE	2	Aucun gagnant.	89 093,40 €
4 BONS NUMÉROS	67		649,10 €
3 BONS NUMÉROS + CHANCE	899		174,40 €
3 BONS NUMÉROS	1 690		55,40 €
2 BONS NUMÉROS + CHANCE	19 069		17,60 €
2 BONS NUMÉROS	23 898		10,90 €
1 BON NUMÉRO + CHANCE	246 884		4,20 €
1 BON NUMÉRO	311 600		2,20 €

OPTION 2ND TIRAGE

9 23 31 33 38

5 BONS NUMÉROS	184	Aucun gagnant.	715,50 €
4 BONS NUMÉROS	9 278		36,40 €
3 BONS NUMÉROS	145 304		3 €

Tirage des 10 codes LOTO gagnants à 20 000 €

A 6268 3556	C 4010 5638	E 4373 3480	H 5722 6930	J 7632 1970
I 7282 1551	L 1765 8509	R 5526 8097	T 2990 3187	V 3064 9440

JOKER+ 6 576 903 116 546 jeux gagnants unitaires à ce tirage

A gagner, au tirage LOTO du samedi 30 novembre 2024 :
6 000 000 €*

Résultats et informations : Application FDJ

Votre guide TV plateformes et au-delà !

www.diverto.tv

SOMMAIRE, ÉDITO, PAGE PLATEFORMES, RUBRICAGE, REPÉRAGE...

votre Diverto évolue à partir du n°90, pour encore plus de praticité !

tous les samedis avec var-matin

GROUPE nice-matin

« VAR-MATIN »
Directeur de la publication : Simon Perrot
Directeur des rédactions : Denis Carreaux

ACPM

Notre diffusion est contrôlée par Diffusion Contrôlée (O.J.D)

Siège social et imprimerie :
Société par actions simplifiée
Groupe Nice-Matin - Capital 4.100.884,00 €
Actionnaire : Avenir Développement
214, bd du Mercantour 06290 Nice Cedex 3
Mail siège : accueil@nicematin.fr

Dépôt légal à parution
CPPAP Print : 0425 C 85864
CPPAP Web : 1125 Y 90216 - ISSN 0221-3524

Papiers : usine Norske Gulbey : Origine : France - 70% fibres recyclées - Ptot : 0,008 kg/t.
Ou usine Palm : Origine : UK ou Allemagne - 100% fibres recyclées - Ptot : 0,0083 kg/t.
Ou usine Resolute : Origine : Canada - 0% fibres recyclées - Ptot : 0,05 kg/t.
Ou usine Papresa : Origine : Espagne - 100% fibres recyclées - Ptot : 0,010 kg/t.
Tous nos papiers sont certifiés PEFC.

Pour joindre Nice-Matin, Var-Matin et Monaco-Matin, un numéro unique :
36 63 Service 0,15 €/min + prix appel

Abonnements : www.varmatin.com/abonnement
Abo N-M/V-M 1 an 7j/7 429,99 €
Abo Monaco-Matin 1 an 7j/7 ... 469,99 €

TIRAGE PRECEDENT :
Var-Matin : 25.979
Groupe Nice-Matin : 61.225

GÉREZ VOTRE ABONNEMENT DANS VOTRE ESPACE CLIENT

BESOIN D'AIDE ? Contactez-nous par mail à serviceclient@nicematin.fr

VOTRE CLUB ABONNÉS

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE POUR :

- régler ou télécharger vos factures
- changer votre mode de paiement
- suspendre votre abonnement pendant vos vacances
- s'inscrire à nos newsletters
- participer à notre jeu du mois et gagner des cadeaux

Connectez-vous sur nicematin.com varmatin.com ou monacomatin.mc

puis cliquez dans le menu sur la rubrique "Mon compte"

nice-matin var-matin monaco-matin